



Wallonie - Bruxelles
International.be

Aide à la mobilité

Objectif de l'aide :

Soutenir l'artiste ou la compagnie dans sa démarche de présence et développement sur la scène internationale via une intervention dans les frais de transport.

Critères de recevabilité et d'octroi du soutien :

Critères de recevabilité

- Être une personne physique ou morale représentant l'artiste, issue de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ayant son siège social principal en Wallonie ou à Bruxelles), soit un artiste ayant son domicile ou son siège social effectif en Wallonie ou à Bruxelles.
- Être un(e) artiste ou une compagnie professionnel(le) et s'être déjà produit(e) sur des scènes belges fréquentées par des spécialistes de la discipline.
- Être reconnu(e) en tant qu'artiste/compagnie par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La demande ne peut concerner :

- la première du spectacle, à savoir la création du spectacle à l'étranger (à l'exception du Festival In d'Avignon),
- une première série de représentations chez le coproducteur.

Critères d'octroi

- Qualité artistique et thématiques soulevées / Questionnement, forme, ambition : la proposition doit être originale et de qualité, tant sur le plan du contenu (œuvres originales ou inédites) que de la forme (qualité technique, interprétation originale, mise en scène ou arrangements propres à l'artiste ou à la compagnie). La qualité et

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



l'originalité du programme sont appréciées par les membres de la commission d'avis soit par visionnage direct soit par étaiement du programme dans le dossier de demande ou à travers l'écho médiatique et critique reçu par le spectacle.

- Mise en marché sur le territoire concerné : possibilité de programmation future via la présence avérée de programmateurs et de médias prescripteurs lors de la représentation. Professionnalisme, renommée nationale et internationale du lieu ou de la structure d'accueil.
- Ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles : que ce soit au travers du lieu de résidence, du siège social, de la région d'origine ou à travers des références culturelles la compagnie, l'artiste ou l'œuvre doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une reconnaissance suffisante en FWB, démontrée par une présence dans des lieux de diffusion porteurs. La présence dans le catalogue Art & Vie de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un élément pris en compte mais pas de manière exclusive.
- Budget total, cachet des artistes / de la compagnie : le budget total doit être à l'équilibre (rapport recettes dépenses). S'il existe un déficit le demandeur doit indiquer la manière dont il sera couvert. Les frais réels ne pourront varier de plus de 20% du budget transmis, sauf demande de modification acceptée par WBI, avant la tenue de la manifestation.

Intervention :

Prise en charge de la totalité des frais de déplacement (avion, train 2^{ème} classe) du lieu de résidence de l'artiste / siège de la compagnie jusqu'au lieu d'accueil. En cas de voyage en voiture une indemnité forfaitaire kilométrique de 0,3518 € par km sera d'application et de 0,60 € par km si le véhicule est de type « camion, camionnette ». Les frais de déplacement comprennent uniquement le trajet de Belgique à l'étranger mais ne reprennent pas les frais de transfert entre les villes si les représentations ont lieu à divers endroits. Tout déplacement en voiture devra être justifié via argumentation.

Le transport international du décor est aussi financé mais peut être plafonné, les solutions les moins coûteuses sont privilégiées.

Contrepartie :

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport au plus tard deux mois après la fin de l'opération ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

Autres informations utiles :

La demande d'intervention doit être adressée en fonction de l'agenda des commissions disponible sur le site.

Personnes de contact (Service culturel) :

Julie Gavroy – Tél 02 421 83 08

Pascale Segers – Tél 02 421 83 05

Courriel – culture@wbi.be

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be

